



Les années 30 en URSS étaient d'une difficulté inimaginable : terreur et privations étaient le lot de tous les habitants mais plus encore, celui des Juifs décidés à assumer fièrement leur foi. Ce que je savais inévitable m'atteignit finalement et, à l'âge de quarante ans, juste après Pourim, je fus arrêté par la police secrète et jeté en prison.

L'interrogatoire auquel je fus soumis dura six mois : on m'accusait de terribles crimes «contre-révolutionnaires» comme celui de renforcer la pratique du judaïsme et son enseignement. J'étais même suspecté d'être un espion au service d'un pays étranger !

Malgré mes dénégations, je sentais bien qu'il n'y avait aucun espoir. Ma seule prière était qu'au moins mon cadavre pût échapper à mes tourmenteurs et que je mérite d'être enterré par ma famille dans un cimetière juif ! **Lire la suite**

Les jours, les semaines passèrent. À cause de ce si long séjour dans une cellule humide, ma santé déclina rapidement, surtout que je ne me nourrissais que de pain et d'eau car j'étais résolu à manger uniquement cachère. Il arriva même que je ne parvins plus à me lever de ma couche de paille. Mais mon esprit et mon moral résistaient.

Roch Hachana en prison... Les dix jours de repentance, je les passais vraiment à me repentir : je décidai que si D.ieu allait m'épargner, je réparerais toutes mes fautes. Immédiatement après Yom Kippour, je sentis mes forces revenir. Aussi incroyable que cela puisse paraître, je retrouvai la santé, mon corps répondait mieux sauf mes jambes qui restaient à moitié paralysées. J'étais étendu sur ma couche de paille, avec les jambes à moitié courbées. Finalement, je fus transféré à l'infirmerie de la prison.

Durant 'Hanouccah, j'appris que j'avais été condamné à cinq ans de déportation dans un camp de travail du Goulag, dès que mes jambes auraient retrouvé leur fonction. En attendant, je passai encore quatre mois à l'infirmerie et, bien entendu, je remerciai D.ieu pour chaque jour de répit qui m'était accordé.

Après Pourim, je «célébrai» l'anniversaire de mon emprisonnement. Ce même jour, je fus transféré à l'hôpital civil, afin de retrouver l'usage de mes jambes, après quoi je pourrais avoir le «privilege» d'accomplir ma peine. Cette étape fut cruciale car mon transfert me permit de recevoir la visite de mon épouse et de mes enfants : ils m'apportèrent de la nourriture cachère chaque jour. Depuis un an, je n'avais pas mangé un seul repas chaud ! De plus, ils m'apportèrent aussi un livre de Michna et des Psaumes qui m'avaient tant manqué.

Un jour, en été, le médecin de la prison vint examiner mes jambes toujours à moitié courbées et repartit sans dire un mot. Je paniquai : peut-être allait-il me renvoyer en prison et devrais-je passer mes cinq années d'exil là-bas ? Cette pensée ne me laissait aucun répit : j'ouvris le livre de Psaumes et découvris en haut de la page le verset (69. 34) : «Il ne méprise pas ses prisonniers» ! Pour moi, c'était un message d'espoir envoyé directement par D.ieu et je repris courage.

Quelques jours plus tard, je sentis mes genoux qui se détendaient. Comme tous les

traitements administrés par les différents médecins n'avaient rien donné, je m'étais fait à l'idée que je resterais handicapé à vie. Mais soudain cette raideur semblait s'évanouir ! Doucement je parvins à étendre un peu mes jambes au point de pouvoir les étendre puis les plier complètement. J'étais guéri !

Cependant, cette bonne nouvelle s'accompagnait d'un mauvais présage : si mes jambes pouvaient me porter, j'étais bon pour la Sibérie ! Devais-je informer les autorités que j'allais mieux et, ainsi, je parviendrai au Goulag avant Roch Hachana ou devais-je plutôt ne rien dire et laisser D.ieu Lui-même présider à ma destinée ? Je décidai de me taire, au moins jusqu'à un moment plus propice, c'est-à-dire après Chabbat Na'hamou, le Chabbat de la consolation qui suit le jeûne du 9 Av.

La nuit suivant le 9 Av, je fis un rêve merveilleux : je me trouvais dans la même pièce que Rabbi Chalom Dov Ber, le cinquième Rabbi de Loubavitch, décédé depuis plus de vingt ans. Son visage lumineux avec ses yeux pénétrants étaient tournés vers moi ; son fils et successeur, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn se tenait près de lui. Je récitais devant eux les bénédictions du matin et le Rabbi répondait Amen à chacune d'entre elles. Quand je prononçai la dernière – «Qui enlève le sommeil de mes paupières» - le Rabbi me fit signe de la prononcer à voix basse. C'est alors que je me réveillai.

Je sentais que ma libération approchait. Toute la journée, j'attendis un signe, mais rien de spécial n'arriva, à part la visite d'un médecin. Je veillai à bien garder mes jambes courbées et immobiles. Il repartit sans un mot. Plus tard, j'appris que ce n'était pas seulement «le signe» que j'avais attendu mais le début effectif de ma libération. En effet, il avait écrit sur son rapport : «Incurable». Et je n'avais pas l'intention de protester !

On me transporta sur une civière dans une ambulance qui me ramena à la prison. Mais je n'étais pas inquiet, je réalisai que là-bas, on signerait le document permettant ma libération. Et c'est effectivement ce qui arriva.

Quand mes amis, qui étaient au courant de ma situation, me voient maintenant marcher dans la rue, ils remarquent : «C'est un miracle en marche !»

Comme c'est extraordinaire d'avoir deux jambes en bonne santé ! Comme il est bon d'être un 'Hassid qui peut marcher dans les pas tracés par son Rabbi !

Rav Raphaël Kahan

Le'haïm

Traduit par Feiga Lubecki